

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Coordonnées du propriétaire

Nom		Prénom	
Adresse			
Code Postal		Commune	
Téléphone		Mail	

Parcelle à raccorder

N° Permis		N° Parcelle	
Adresse			
Code Postal		Commune	

Caractéristiques du raccordement

Le raccordement désigne la création d'une boîte de branchement en limite de propriété avec son branchement au collecteur d'eaux pluviales.

<u>Nature du rejet</u>	Eau de pluie <input type="checkbox"/>	Eau de piscine <input type="checkbox"/>	Eau de process <input type="checkbox"/>
<u>Exutoire du rejet</u>	Réseau pluvial <input type="checkbox"/>	Réseau unitaire <input type="checkbox"/>	Rue :
<u>Prétraitement</u>	Débourbeur <input type="checkbox"/>	Séparateur hydrocarbures <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>

Système de stockage :

Volume de stockage :

Débit de fuite :

Dispositions Générales

- Ce document est nécessaire pour tout raccordement sur un collecteur enterré d'eaux pluviales. Dans le cadre d'un raccordement à un caniveau ou à un fossé, la demande d'autorisation doit être faite auprès du gestionnaire de voirie.
- Le pétitionnaire remplit la demande de raccordement et la retourne à l'unité Eaux pluviales du service Gestion de l'eau, accompagnée d'un plan avec schéma des installations et positionnement de la boîte de branchement.
- Suite à la réception, le service émet un avis sur la demande et l'envoie au demandeur par mail.
- Si l'avis est favorable, le pétitionnaire contacte une entreprise de son choix et lui présente la demande validée pour l'établissement d'un devis de travaux. Ces derniers respecteront les prescriptions particulières de réalisation d'un branchement d'eaux pluviales (document joint) et seront financièrement à la charge du pétitionnaire.
- Lorsque les travaux de raccordement sont terminés, le pétitionnaire adressera au service Gestion de l'eau de l'Agglomération d'Agen, la déclaration d'achèvement des travaux.

Fait à :

Le :

Signature :

Cadre réservé au service Gestion de l'eau

Date :

Avis Favorable

Avis Défavorable

Responsable du Service Gestion de l'eau

Règlement général sur la protection des données (RGPD) : Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter et assurer le traitement de votre demande.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Agglomération d'Agen – 8 rue André Chénier – B.P. 90045 – 47916 AGEN Cedex 9
Service Gestion de l'eau
Tél : 05.53.77.82.70